



#### PROTOCOLE MEDECINS DE MATCH - TOP 14 & PHASES FINALES PRO D2

#### Contexte

La réglementation de World Rugby sur l'utilisation du protocole (HIA) et des remplacements temporaires indique, comme standard obligatoire, que l'organisateur d'une compétition « majeure » telle que le TOP 14 doit prévoir la présence d'un médecin de match (« Médecin de match ») sur l'ensemble des rencontres de cette compétition.

Ce protocole sera également applicable aux compétitions suivantes : phases finales de PRO D2 et match d'accession.

## Désignation

Les Médecins de match sont désignés par la FFR parmi le panel des médecins constitués et formés par la FFR lesquels disposent d'une formation et d'une expérience sur la prise en charge des sportifs de haut niveau.

Les médecins de match sont des officiels de la FFR.

La FFR contrôlera que les Médecins de match respectent les conditions des présentes pour exercer leur rôle.

Les Médecins de match seront désignés en fonction de leur lieu de domicile pour favoriser des désignations locales sauf circonstances tout à fait exceptionnelles.

# Formation du Médecin de match

L'ensemble des Médecins de match reçoivent une formation de la FFR sur leur mission pendant les rencontres professionnelles ainsi qu'une formation technique pour l'utilisation de l'outil d'assistance vidéo (VOGO). Seuls les Médecins de match ayant été dûment formés pourront être désignés.

Les Médecins de match doivent en outre avoir suivi :

- les formations en ligne de World Rugby suivantes :
- Gestion des commotions cérébrales pour le personnel médical le jour du match à l'aide du protocole HIA :

 $\frac{https://passport.world.rugby/fr/sante-du-joueur/gestion-des-commotions-cerebrales-pour-le-personnel-medical-le-jour-du-match-a-l-aide-du-protocole-hia/$ 





- Protocoles médicaux pour le Personnel médical du jour de match : <a href="https://passport.world.rugby/fr/sante-du-joueur/protocoles-medicaux-pour-le-personnel-medical-du-jour-de-match/">https://passport.world.rugby/fr/sante-du-joueur/protocoles-medicaux-pour-le-personnel-medical-du-jour-de-match/</a>
- Soins immédiats dans le rugby Niveau 1 : <a href="https://passport.world.rugby/fr/sante-du-joueur/les-soins-immediats-au-rugby/">https://passport.world.rugby/fr/sante-du-joueur/les-soins-immediats-au-rugby/</a>

Ces formations en ligne doivent être renouvelées tous les deux ans, à défaut le médecin ne pourra plus être désigné sur les rencontres.

- la formation World Rugby « Soins immédiats dans le rugby » - Niveau 2 dispensée par un formateur agréé

# Indépendance du Médecin de match

Le Médecin de match doit être indépendant des deux clubs c'est-à-dire que celui-ci ne doit pas avoir de liens directs avec les deux clubs s'opposant lors de la rencontre pour laquelle il est désigné.

# Droits et responsabilités du Médecin de match

Le Médecin de match est en charge de :

- prendre contact dans la semaine précédant la rencontre avec le référent « Médecin de match » du club recevant dont les coordonnées lui auront été communiquées par la FFR dans l'hypothèse où le référent n'a pas pris contact avec lui ;
- participer à une réunion de briefing en avant-match, deux heures avant la rencontre, avec :
  - o le/la responsable sécurité,
  - o le/la médecin urgentiste et l'infirmier(e) formé(e) à l'urgence vitale,
  - les secouristes,
- organiser une réunion de briefing en avant-match, au moins une heure avant la rencontre, avec :
  - o l'arbitre,
  - o les médecins d'équipe,
- s'assurer que l'ensemble des obligations médicales sont bien respectées par le club organisateur et informer le Représentant fédéral de ses constats (cf. note sur les obligations médicales),
- effectuer une demande de test d'évaluation d'impact à la tête (protocole HIA) pour un joueur si les critères pour réaliser une évaluation définis dans le protocole HIA sont identifiés,
- imposer la sortie définitive de l'aire de jeu d'un joueur si celui-ci présente des signes de commotion cérébrale tels que décrits dans le protocole HIA,
- suivre le déroulement du test HIA en compagnie du médecin d'équipe effectuant le test HIA, à moins que la responsabilité du test HIA ait été confiée au Médecin de match par le médecin d'équipe,
- effectuer le test HIA, à travers l'outil prévu à cet effet, World Rugby Specialized Concussion Rugby Management (SCRM), si le médecin d'équipe a confié la responsabilité d'effectuer le test HIA au Médecin de match avant la rencontre (dans cette hypothèse, le Médecin de match sera le seul responsable de la décision de reprise du jeu),





- vérifier que le test HIA 2 post-match est bien effectué le jour de l'incident pour les joueurs ayant été sortis définitivement ou temporairement du match pour cause de blessure à la tête,
- se prononcer éventuellement sur les blessures qui saignent afin d'autoriser le remplacement temporaire (jusqu'à 15 minutes),
- assister le(s) médecin(s) d'équipe à leur(s) demande(s) lorsqu'un joueur est blessé (si nécessaire),
- utiliser l'outil de World Rugby pour les différentes évaluations réalisées en jour de match (HIA 1 et HIA 2): World Rugby Specialized Concussion Rugby Management (SCRM). <u>Uniquement en cas de disfonctionnement de l'outil SCRM</u>, envoyer les tests HIA 1 et HIA 2 (versions formulaires papiers) effectués le jour de la rencontre à la structure habilitée à traiter les documents HIA (commotion@ffr.fr) ou en les déposant sur la plateforme sécurisée prévue à cet effet dans le cadre du programme de surveillance des commotions cérébrales lors des rencontres de rugby professionnel dans les conditions de sécurité et de confidentialité prévues par ledit programme,
- déterminer s'il est nécessaire d'effectuer un « waterbreak » (le médecin de match consultera l'arbitre de champ quant au ressenti de température et pourra s'appuyer sur le relevé de température sur le terrain établi à l'aide d'un thermomètre de sol et mis à disposition par l'organisateur).

Le Médecin de match établira deux comptes-rendus à l'issue de chaque rencontre sur laquelle il est désigné :

- le premier, relatif à l'activité du médecin de match, sera transmis à la LNR et à la FFR et qui pourra être utilisé par les organes compétents chargés de s'assurer du respect des obligations règlementaires ;
- le second, relatif au dispositif vidéo « VOGO », sera transmis à la LNR, à la FFR et à la société VOGO, prestataire en charge dudit dispositif. A des fins, notamment, d'amélioration du fonctionnement du dispositif vidéo, dans le cadre de ce rapport, le médecin de match est susceptible d'être contacté par la société prestataire.

Le Médecin de match est tenu d'exercer ses missions dans le cadre des présentes et adopter, en toutes circonstances, un comportement qui ne saurait porter atteinte à l'image de la FFR, de la LNR, des clubs ou du rugby en général. Le Médecin de match est également tenu de respecter les obligations liées à l'exercice de sa profession (confidentialité, secret médical, etc...). Il est également tenu à une stricte discrétion quant à l'exercice de ses missions et n'est pas autorisé à intervenir dans les médias pour tout sujet en lien direct ou indirect avec sa mission, sauf autorisation préalable et expresse de la FFR ou de la LNR.

## Positionnement et identification du Médecin de match

Le Médecin de match est placé prioritairement en tribunes côté banc de touche et doit avoir un accès facile au terrain (dans cette hypothèse, il appartient à chaque club organisateur de réserver une place en tribune au Médecin de match). A défaut, celui-ci sera placé en bord de terrain.

Le Médecin de match portera une chasuble « Médecin de match » que le club lui remettra à son arrivée.





L'organisateur remettra au médecin de match une accréditation pour chaque rencontre. Cette accréditation ne peut être utilisée que lors des rencontres sur lesquelles le Médecin de match est désigné.

#### Local HIA

Le local HIA est le lieu où se déroulent les protocoles commotion cérébrales (examens HIA 1) et peut être :

- dans la mesure du possible dans une salle dédiée ou, à défaut,
- situé dans le local de soins indépendant des vestiaires.

Ce local doit être différent du local antidopage.

En toutes hypothèses, le local HIA sera équipé :

- d'une bande de 3 m de long et de 4 cm de large,
- d'un écran vidéo pour l'accès aux images durant l'examen d'un joueur,
- indépendant des vestiaires,
- d'une porte pouvant être fermée.

Ce local doit être rapidement et facilement accessible depuis le terrain et les vestiaires des deux équipes.

### Assistance VOGO

En cours de rencontre, le Médecin de match utilise une tablette mise à disposition par le prestataire de la LNR, VOGO, lui permettant de revoir les images de la rencontre en direct. La tablette est restituée au club à l'issue de la rencontre.

En cas de soucis technique avec les outils mis à disposition par VOGO, une assistance à distance est prévue :

Email: <u>supportlnr@voqo.fr</u> / Tel: +33(0)6.02.06.33.97 / 09. 80. 80. 06. 78

# Assistance SVM

Sur les rencontres de phase régulière et sur les matches de barrages de TOP 14, sur les rencontres de barrages et demi-finales de PRO D2 ainsi que lors du match d'accession, le club organisateur met à disposition du Médecin de match un superviseur vidéo médicale (« SVM ») dûment formé pour l'assister dans ses missions. Le SVM doit être placé à côté du Médecin de match.

Il est cependant rappelé que le Médecin de match a un pouvoir d'appréciation indépendant.





Aucun SVM n'est requis pour le club se déplaçant lors des rencontres de TOP 14.

#### Accueil du médecin de match

Chaque club organisateur désigne une personne référente dédiée à l'accueil du Médecin de match.

Cette personne doit prendre contact avec le Médecin de match dans la semaine précédant la rencontre pour organiser les modalités de sa venue.

Cette personne pourra être contactée en amont par le Médecin de match pour toutes questions relatives à sa venue lors de lors d'une rencontre pour laquelle il est désigné Médecin de match.

Le club organisateur met à disposition du Médecin de match :

- 2 invitations pour la rencontre,
- 1 place de parking,
- 1 accès au réceptif d'après match.

### Rémunération

Un Médecin de match perçoit une rémunération de 550 € / match au titre de sa prestation de service.

Il est remboursé de ses frais de déplacement sur justificatifs et sur la base de la grille tarifaire suivante :

FRAIS DE VOYAGE	FRAIS DE SEJOUR
0,40 euro par km parcouru ou frais SNCF ou frais	Repas : plafonnement à 40 euros par repas
d'avion	

Les frais d'hébergement ne sont pris en charge que dès lors que dans les cas tout à fait exceptionnels visés au point « Désignation », le Médecin de match n'a pas été désigné au niveau local.

Dans cette dernière hypothèse, les frais d'hébergement seront remboursés sur justificatifs sur la base de la grille tarifaire suivante :

Hébergement : plafonnement à 120 € par nuit d'hôtel en province et 180 € par nuit d'hôtel à Paris.

## Assurances

Chaque médecin de match est titulaire d'une licence MED laquelle est accompagnée d'une assurance. Cette assurance couvre son activité de Médecin de match.